

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 3 AVRIL 2021

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 25 mars 2021, s'est réuni à l'Espace Beauvalet à Dampierre-sur-Salon, le 3 avril 2021 à 10h30, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TARTRAT Danièle (remplace DAGUET Nadine), TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Etaient absents : CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, COLINET Patrice, DAGUET Nadine (remplacée par TARTRAT Danièle), DEGRENAND Bruno, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, PAQUIS Martine, SAVIN Thierry.

Secrétaire de séance : DEMANGEON Claude.



CS/03-04-2021/N°2

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE **ELECTION DE L'EXECUTIF**

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

(annule et remplace la délibération CS/16-09-2020/N°3)

Le président rappelle que le nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau est librement déterminé par le comité syndical.

Outre le président (qui est membre de droit du bureau syndical), le nombre de vice-présidents, par principe :

- ne peut pas dépasser 20% de l'effectif total de l'organe délibérant, arrondi à l'entier supérieur,
- ni ne peut excéder le nombre de 15 (article L.5211-10 du CGCT).

Le nombre des « autres membres » n'est en revanche pas limité par les textes.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de fixer :

- à 3 le nombre de vice-présidents,
- à 4 le nombre des « autres membres » du bureau.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20210403-CS-03042021-N02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021



Didier CHEMINOT
Président

